



## Récupération d'heures induement payées.

Par **marsal**, le **03/08/2014** à **11:03**

Bonjour, j'ai maintenu volontairement le salaire de mon employé qui n'avait pas fait assez d'heures ( faute à une période creuse ) . Il me laisse tomber au moment ou le travail reviens (avec abandon de poste à la clef), du coup je me retrouve avec un nombre d'heures important payées mais non effectuées. Est il possible de récupérer ces heures dans le cadre de la répétition de l'indu?

Par **P.M.**, le **03/08/2014** à **12:24**

Bonjour,  
De toute façon, a priori vous avez une obligation de fournir du travail au salarié pour l'horaire prévu au contrat de travail ou au moins de le payer en conséquence, il ne s'agirait donc pas d'un indu par trop perçu...

Par **marsal**, le **03/08/2014** à **12:59**

Merci pour cette réponse, me reste à vérifier ce qu'il était convenu dans le contrat de travail.